

INFOCTRI

DANS CE NUMÉRO

État de la foresterie en région	2
Ced-Or au banc des accusés	3
Modifications suggérées à la Loi sur les forêts	3
Colloques et activités	4
Midis de la foresterie de l'UQAT / Conférences du SCF	4
Nouvelles publications	4

**TOUTE L'ÉQUIPE DU CTRI
PROFITE DE
L'OCCASION
POUR VOUS
SOUHAITER UN
TRÈS JOYEUX
TEMPS DES FÊTES**



Le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue au Pérou

Pour les quatre prochaines années, le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue sera chargé du développement d'un programme technique en électronique et maintenance industrielle à La Quinoa, dans les Andes péruviennes. Le projet de près de 616 000 \$, est financé par le Programme de partenariat des collèges canadiens géré par l'Association des collèges communautaires du Canada (ACCC), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue et Cetemin, un Centre d'enseignement technique axé sur le domaine minier, accrédité par le ministère de l'Éducation du Pérou.

Via son service de la formation continue et des marchés extérieurs,



Stéphane Labrecque, avait mis sur pied un programme technique en entretien d'équipements lourds et en instrumentation, une formation élaborée selon l'approche par compétence.

Les programmes de formation qui seront développés s'adresseront aux populations pauvres de la région Cerro de Pasco. La formation vise à fournir aux entreprises minières une

main d'œuvre spécialisée et compétente. Le Cégep offrira son soutien à la mise sur pied du programme et au développement des enseignants.

L'expertise du Cégep en élaboration de programmes selon l'approche par compétence est reconnue mondialement. Depuis plusieurs années, le Cégep intervient au Chili, en Guinée et en Guyane.

Le Pérou est riche en ressources minérales et son industrie minière est fortement développée. En participant à ce projet, le Cégep répond à un besoin bien ciblé : participer à la diminution de la pauvreté en augmentant l'employabilité des Péruviens des communautés rurales. ■

État de la foresterie en région

Au cours de la dernière année, plusieurs annonces de fermetures d'usine ont été faites par les compagnies forestières de la région. Bien que la majorité de ces fermetures soient temporaires, deux d'entre elles sont définitives, il s'agit de l'usine de Commonwealth Plywood de Belleterre et celle de Tembec à La Sarre.

En termes d'emplois, il est difficile de faire le décompte des pertes mais une compilation de l'Observatoire de l'Abitibi-Témiscamingue indique que les récentes fermetures temporaires d'usines engendrent la perte de quelque 1 800 emplois en Abitibi-Témiscamingue et 800 dans le Nord-du-Québec. La fermeture définitive des deux usines a, quant à elle, occasionné la perte de 200 emplois. ■

**POUR EN CONNAÎTRE
DAVANTAGE CONSULTEZ
"LE PORTRAIT DES
RESSOURCES FORESTIÈRES"
DE L'OBSERVATOIRE DE
L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE**

WWW.OBSERVAT.QC.CA

USINES EN OPÉRATION LE 22 NOVEMBRE 2006 AINSI QUE LEUR ATTRIBUTION

MRC	Nom de l'usine	Produit	Ville	En activité	Volume (m ³)
Abitibi	Abitibi-Consolidated	Sciage	Champneuf		196 767
	Matériaux Blanchet	Sciage	Amos	Oui	282 084
	Optibois	Sciage	Barraute		85 000
	Planures Nord-Ouest	Planure	Amos		25 000
	Scierie Gallichan	Sciage	Launay		215 761
	Scierie Landrienne	Sciage	Landrienne	Oui	195 929
	Temlam	Déroutage	Amos	Oui	269 097
	Total			3 sur 7	1 269 638
Abitibi-Ouest	Tembec Industries	Sciage	Taschereau		315 955
	Industries Norbord	Panneaux	La Sarre	Oui	348 053
	Tembec Industries	Sciage	La Sarre		381 152
	Total			1 sur 3	1 045 160
Témiscamingue	Foresterie des Quinze	Sciage	Rémigny		1 000
	Cie Commonwealth Plywood	Sciage	Belleterre		65 700
	Cie Commonwealth Plywood	Déroutage	Kipawa		19 600
	Cie Commonwealth Plywood	Sciage	Kipawa		155 600
	Sartiop	Sciage	Angliers	Oui	400
	Tembec	Sciage	Béarn		398 442
	Scierie Lepaqco	Sciage feuillus	St-Eugène-de-Guigues		4 700
	Temlam	Déroutage	Ville-Marie		46 641
	Tembec industries	Pâtes et papiers	Témiscaming	Oui	360 109
	Total			2 sur 9	1 161 292
Vallée-de-l'Or	CDEX	Sciage	Val-d'Or	Oui	12 600
	Abitibi-Consolidated	Sciage	Senneterre	Oui	307 864
	Domtar	Sciage	Malartic		279 520
	Domtar	Sciage	Val-d'Or		331 984
	Industries Norbord	Panneaux	Val-d'Or	Oui	338 412
	La société en commandite Lammeg	Sciage	Senneterre		69 100
	Produits Forestiers Miniers Abitibi	Sciage	Malartic	Oui	10 000
	Tembec Industries	Sciage	Senneterre	Oui	565 655
	Entreprise de la Mégiscane	Sciage	Senneterre		27 000
	Total			5 sur 9	1 942 135
Nord-du-Québec	Abitibi-Consolidated	Sciage	Lebel-sur-Quévillon (Comtois)	Oui	540 671
	Domtar	Sciage	Lebel-sur-Quévillon		570 944
	Domtar	Sciage	Matagami		330 146
	Produits forestiers Nabakatuk	Sciage	Waswanipi	Oui	40 000
	Total			2 sur 4	1 481 761
Grand total des usines localisées sur le territoire de la Direction régionale 08 (Abitibi-Témiscamingue/Nord-du-Québec) de Forêt Québec				13 sur 32	6 899 986

Ced-Or au banc des accusés



Dix ans après le début du projet la scierie Ced-Or, usine de panneaux en copeaux de cèdre OSB qui devait voir le jour à Béarn, n'est toujours pas implantée dans la région. De plus, depuis le début de l'année, l'entreprise n'est plus inscrite à la bourse et elle a vendu deux usines (Maniwaki et Mont-Laurier) pour cause de faillite. Inquiets, des actionnaires de la région ont décidé d'unir leurs forces et de voir si la monnaie de leur pièce ne pouvait pas leur être rendue.

« Nous avons perdu confiance en la réalisation du projet. Gilles Cloutier et moi avons donc décidé de regrouper les actionnaires et de voir s'il était possible d'intenter un recours collectif contre la Corporation Ced-Or. Tranquillement, les gens ont commencé à nous approcher et maintenant nous sommes environ une vingtaine », explique Luc Bergeron, un des initiateurs du comité de recours collectif.

Lors de la soirée d'information du 7 novembre dernier, il a été question qu'un comité de huit personnes soit formé afin d'assurer le suivi des démarches. « Le premier travail du comité sera de choisir une

firme d'avocats spécialisée dans les recours collectifs. Ensuite, un avis juridique démontrera s'il y a matière à intenter un recours collectif contre la Corporation Ced-Or », souligne monsieur Bergeron. Le comité de suivi est prêt pour entreprendre un long combat, le processus du recours collectif pouvant prendre plusieurs années.

Rappelons que le projet de Ced-Or était évalué à tout près de 160 millions de dollars, dans lequel de nombreux citoyens ont acheté quelque 50 millions en actions. ■

Sources : Article du journal *Le Reflet* intitulé « Ced-Or au banc des accusés » paru le 17 novembre 2006 au www.journallereflet.com/articles.

Modifications suggérées à la Loi sur les forêts

Le 15 novembre 2006, le ministre des Ressources naturelles et de la Faune a présenté à l'Assemblée nationale le projet de loi numéro 49 - Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives. En voici les grandes lignes :

1. Accorde le droit à un bénéficiaire de CAAF d'acheminer au cours d'une année, une quantité de bois vers d'autres usines que celle mentionnée à son contrat.
2. Permet à un bénéficiaire de CAAF de récolter par anticipation au cours d'une année un volume additionnel de bois en autant que le volume moyen annuel récolté lors du plan général n'excède pas le volume annuel prévu sur le contrat.
3. Propose que la fermeture d'infrastructures routières et la remise en production devront être planifiées au plan quinquennal.
4. Accorde au ministre le pouvoir de fermer un chemin sur les terres publiques.
5. Prévoit que le plan annuel soit accompagné des prescriptions sylvicoles et approuvées par un ingénieur.
6. Propose que les bénéficiaires devront soumettre régulièrement un état d'avancement des traitements sylvicoles.
7. Modifie le programme correcteur que le ministre impose lorsque la performance forestière et environnementale est insatisfaisante.
8. Accorde au ministre le pouvoir de modifier la délimitation des unités d'aménagement forestier.
9. Apporte des modifications concernant le contrôle phytosanitaire des plants, l'aide financière pour la réalisation de plan spécial, la protection des forêts contre les incendies, la reconnaissance du statut de producteur forestier et le fonctionnement des agences de mise en valeur des forêts privées.
10. Propose une nouvelle relation entre le gouvernement et les Cris du Québec afin d'assurer l'application de l'Entente. ■

Le projet de loi est disponible dans la rubrique « Travaux parlementaires » du www.assnat.qc.ca

Source : Communiqué de presse du Gouvernement du Québec intitulé « Présentation du projet de loi numéro 49 - Loi modifiant la Loi sur les forêts et d'autres dispositions législatives et prévoyant des dispositions particulières applicables sur le territoire du chapitre 3 de l'Entente concernant une nouvelle relation entre le gouvernement du Québec et les Cris du Québec pour les années 2006-2007 et 2007-2008 » diffusé le 15 novembre 2006.

